



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-35

L'an deux mille vingt trois à 10h30
Le 17 octobre, à Chalons à Champagne

Date de convocation	10 octobre 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
Mme Raymonde MAHUT (représente M GOSSET)
M Michel DUFLOX (représente Mme DE MONTGON)
Mme Marzia DE BONI (représente M HERBILLON)
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Bernard DEKENS (PV de M PAULET)
M Jean Claude JACQUEMART
M Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Daniel THOMAS (représente M MAUROY)
M. Emmanuel BAUDART
M Hervé CORVISIER
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN
M Jean Pierre CORVISIER
M Alain REUTER
M. Jean François VALLOIRE
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENNAIRE
M. Alain MOUS (représente M GENGOUX)
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT
M Benoit JOURDAIN
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

PROJET GLOBALISE MEUSE AVAL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-35

Objet de la délibération :

PROJET GLOBALISE MEUSE AVAL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

Le Programme Globalisé Meuse Aval (PGMA) est une étude préalable, déléguée à l'EPAMA par 4 EPCI ardennais : Ardenne Métropole, Vallées et Plateau d'Ardenne, les Crêtes Préardennaises et Ardenne Rives de Meuse.

Son objectif est d'obtenir une connaissance homogène des cours d'eau de la Meuse aval, afin de pouvoir proposer des solutions de réduction du risque d'inondation et d'amélioration de la qualité écologique.

L'étude est réalisée par un groupement de 3 bureaux d'études : Fluvialis, Surface Libre et SCETCO. Elle concerne la Meuse, ainsi qu'une trentaine d'affluents de toute taille.

Ce contrat d'étude a été conclu pour un montant de 390 500€ HT, soit 468 600€ TTC.

Or, afin de poursuivre l'objectif initial de l'étude PGMA, des prestations doivent être ajoutées au marché initial via 2 avenants :

- Un avenant n°3, entrant au plan de financement initial (cf. point 2.5)
- Un avenant n°4, nécessitant des financements complémentaires :

Prestations complémentaires entrant dans l'avenant n°4	Montant HT	Montant TTC
Organisation et animation de 3 réunions de comité de pilotage	4 500,00 €	5 400,00 €
Ajout d'une proposition sur le Batardeau (affluent du Donjon)	2 575,00 €	3 090,00 €
6 réunions complémentaires pour la présentation des propositions	9 000,00 €	10 800,00 €
Total	16 075,00 €	19 290,00 €

Surtout, à l'issue du diagnostic, la liste des affluents à modéliser a pu être définie. Il est donc désormais nécessaire d'acquérir des données topographiques précises pour réaliser les modélisations hydrauliques. Ces données seront acquises via un marché public.

Ces prestations topographiques ont été estimées à 150 000€ HT, soit 180 000€ TTC.

Il semble donc aujourd'hui nécessaire d'adopter un plan de financement complémentaire pour les dépenses suivantes :

Récap. des dépenses à ajouter au plan de financement :	HT	TTC
Avenant n°4	16 075,00 €	19 290,00 €
Données topographiques	150 000,00 €	180 000,00 €
TOTAL :	166 075,00 €	199 290,00 €

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel initial est le suivant :

	Financements (€)		%
État (FPRNM)	183 600 €		30%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	244 800 €		40%
Région Grand Est	61 200 €		10%
CdC Ardenne Rives de Meuse	18 920€	3,09%	20%
CdC Vallées et Plateau d'Ardenne	20 653€	3,37%	
CdC des Crêtes Préardennaises	10 480€	1,71%	
CA Ardenne Métropole	72 347€	11,82%	
Total (TTC)	612 000 €		

Le plan de financement prévisionnel complémentaire (avenant n°4 + topo) serait celui-ci :

	Financements (€)		%
État (FPRNM)	0 €		0%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	129 538,50 €		65%
Région Grand Est	29 893,50 €		15%
CdC Ardenne Rives de Meuse	6 158,06 €	3,09%	20%
CdC Vallées et Plateau d'Ardenne	6 716,07 €	3,37%	
CdC Crêtes Préardennaises	3 407,86 €	1,71%	
CA Ardenne Métropole	23 556,08 €	11,82%	
Total (TTC)	199 290,00 €		

Il est donc proposé au Comité d'approuver ce plan de financement complémentaire

Après avis favorable du Bureau Syndical,
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès des EPCI, du FPRNM, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est une participation complémentaire sur la base du nouveau plan de financement présenté ci-dessus.



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS